

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016

Convocation du 07 octobre 2016

Le 13 octobre 2016 à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de PREUILLY se sont réunis à la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Blanche-Marie BEGHIN maire.

Etaient présents : MM. B.Marie BEGHIN, Thierry BRUNET, Annie MERLEN, Thierry APCHER, Philippe GIRARD, Laurent AUBAILLY, Olivier HOCHEDÉL, Richard FEBRISSY

Excusée : Katia TRIAUREAU qui a donné pouvoir à Thierry Apcher

Absent : Pierre BUGEON

Secrétaire de séance : Thierry Brunet

Ordre du jour :

- **Approbation du P.V. du 08 septembre 2016**
- **Motion TGV Grand Ouest**
- **Logement école – budget logement social**
- **Devis Queiros**
- **Désignation d'un représentant à la commission tourisme de la CDC « Vals de Cher et d'Arnon »**
- **Modification des statuts de la CDC « Vals de Cher et d'Arnon »**
- **Choix du nom pour la nouvelle communauté de communes**
- **Autorisation d'implanter une armoire pour le Très Haut Débit**
- **Désignation de nouveaux titulaires à la commission culturelle et sportive**
- **Admission en non-valeur – budget principal**
- **Admission en non-valeur – budget camping**
- **Vente de tomettes des maisons à détruire**
- **Décision modificative - budget principal**
- **Questions diverses**

Présentation par M. Guénard de la Société Enertrag d'un projet éolien sur la commune de Preuilly.

Approbation du procès-verbal du 08 septembre 2016, à l'unanimité.

Motion TGV Grand Ouest

Réunie en conseil d'administration le 06 juillet 2016 à Bourges,

L'association TGV Grand Centre Auvergne rappelle :

– l'importance que revêt la réalisation de la LGV Paris, Orléans, Bourges, Clermont-Ferrand, Lyon dans sa double logique de la désaturer la ligne actuelle Paris-Lyon d'une part, et d'aménager le territoire en reliant Paris, Orléans, Blois, Vierzon, Châteauroux, Bourges, Nevers, Montluçon, Moulins, Vichy, Clermont-Ferrand, Roanne et Lyon, d'autre part :

- le choix du **scénario ouest variante Roanne**, et choix quasi-unanime des élus et des socio-professionnels.

Par ailleurs, compte tenu de la lettre du premier Ministre du 8 juillet 2015,

Les membres s'étonnent qu'aucune décision, étude, ni action n'ait été entreprise tant par les équipes de SNCF Réseau que par le gouvernement pour la mise en place de la concertation promise.

Aussi, les membres demandent instamment :

- une rencontre avec le nouveau Préfet coordonnateur du projet.
- un rendez-vous avec le Premier Ministre très rapidement

- la reprise de la concertation avec un calendrier précis de rencontres et avec tous les acteurs concernés (Régions/Départements/Agglomérations/Villes/Chambres Consulaires)
- à être associé à la réflexion qui sera menée
- la création d'un comité adhoc pour appréhender les différents éléments du projet et les nouveaux résultats de la contre-expertise
- qu'une réflexion soit ouverte sur les aménagements à opérer, et que soit engagé le traitement prioritaire des travaux (modernisation et électrification) des lignes complémentaires aux LGV, notamment le traitement prioritaire des travaux d'électrification de la ligne Bourges/Montluçon et la modernisation des voies et du matériel roulant de la ligne POLT, devant permettre l'amélioration des dessertes et l'irrigation de tous les territoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ladite motion en faveur du scénario « OUEST », variante « Roanne ».

Logement école – budget logement social

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de madame Collineau Narbonne locataire de l'appartement place de la République, dans lequel elle sollicite la commune pour contribuer aux travaux de peinture. D'autre part, madame Collineau Narbonne ayant installé une cuisine équipée avec évier, elle demande s'il serait potentiellement possible que la commune la rachète.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- dégrever la locataire d'un mois de loyer hors charges pour les travaux effectués.
- d'acheter la cuisine avec évier et hotte pour la somme de 180 €.

Désignation d'un représentant à la commission tourisme de la CDC « Vals de Cher et d'Arnon »

A l'unanimité, Pierre BUGEON reste le représentant.

Modification des statuts de la CDC « Vals de Cher et d'Arnon »

Madame le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vals de Cher et d'Arnon du 23 septembre 2016, relative aux modifications des statuts visant à une mise en conformité avec la loi NOTRe.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'adopter les nouveaux statuts annexés à la présente délibération avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Choix du nom pour la nouvelle communauté de communes

Madame le Maire présente les différents noms, après en avoir délibéré le conseil vote :

3 voix pour : CDC des Terres du Cher, d'Yèvre et d'Arnon

3 voix pour : CDC des Vals de Cher, d'Yèvre et d'Arnon

3 abstentions

Autorisation d'implanter une armoire pour le Très Haut Débit

A l'unanimité, dans le cadre de l'implantation du Très Haut Débit, le conseil municipal accepte l'installation d'une l'armoire PM/NRO sur la parcelle N° AB 51 dans le bourg, propriété de la commune.

Désignation de nouveaux titulaires à la commission culturelle et sportive

Aucun candidat.

Mme Merlen et M. Aubailly restent titulaires

Admission en non-valeur – budget principal

Madame le Maire propose au conseil municipal l'admission en non-valeur des titres émis au budget principal suivants :

Pour l'exercice 2011 :

Titre 109 pour un montant de 100,80 €

Pour l'exercice 2012 :

Titre 60 pour un montant de 221,50 €

Le montant total des titres objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable sur le budget principal s'élève ainsi à 322,30 € et est inscrit à l'article 6541 du budget principal

A l'unanimité, le Conseil municipal a décidé l'admission en non-valeur des titres énumérés ci-dessus.

Admission en non-valeur – budget camping

Madame le Maire propose au conseil municipal l'admission en non-valeur d'un titre émis au budget camping suivant :

Pour l'exercice 2008 :

Titre 8 pour un montant de 78,27 €

Le montant total du titre objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable sur le budget camping s'élève ainsi à 78,27 € et est inscrit à l'article 6541.

A l'unanimité, le Conseil municipal a décidé l'admission en non-valeur du titre énuméré ci-dessus.

Vente de tomettes des maisons à détruire

Madame le Maire fait part d'une demande d'achat des tomettes dans les maisons à détruire. Le conseil municipal n'est pas d'accord sur le principe et les risques encourus dans ce lieu. Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas vendre les tomettes.

Virement de crédits – Budget principal

Monsieur le maire informe les membres de conseil Municipal qu'afin de régulariser une opération sur le budget principal, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision modificative prévoyant des virements de crédits comme détaillés ci-dessous :

Intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opé	Montant	Compte	Opé	Montant
Energie-Electricité	60612		500,00 €			
Autre matières et fournitures	6068		500,00 €			
Autres charges exceptionnelles				6718		1 000,00 €
Fonctionnement			1 000,00 €			1 000,00 €

Questions diverses.

Fin de la séance à 23h 45.

Blanche Marie BEGHIN, Maire

